L'IMMIGRATION ET LE MULTICULTURALISME AU PROFIT DE TOUS : APERÇU DU RÔLE DE CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Mylène Goulet est conseillère régionale de programmes à Citoyenneté et Immigration Canada pour la Région du Québec. Sociologue de formation, elle s'est intéressée aux problématiques liées à l'immigration, au réétablissement de réfugiés ainsi qu'à l'intégration des nouveaux arrivants.

Myrlande Pierre est conseillère pour le Programme du multiculturalisme à Citoyenneté et Immigration Canada pour la Région du Québec. Sociologue de formation, elle s'est intéressée aux problématiques liées à l'immigration, la citoyenneté et les relations interculturelles.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement celles du ministère Citoyenneté et Immigration Canada.

RÉSUMÉ

Cet article a pour objectif de rappeler la mission de Citoyenneté et Immigration Canada et de présenter un survol de ses programmes et initiatives en ce qui a trait à la sélection des immigrants, à l'accueil et à l'établissement des nouveaux arrivants, ainsi qu'au multiculturalisme. Nous nous appuyons pour cela sur les documents récemment publiés par le Ministère.

Les immigrants ont marqué l'évolution sociale, culturelle et économique du Canada tout au long de son histoire. Encore aujourd'hui, le Canada est l'un des principaux pays d'immigration au monde, accueillant annuellement quelque 250 000 résidents permanents et au-delà de 272 000 travailleurs temporaires et étudiants venus de l'étranger. L'immigration a contribué à plus des deux tiers de la croissance démographique du Canada au cours des cinq dernières années et, selon les projections de Statistique Canada, elle sera bientôt le seul facteur de croissance de la population du pays[1].

MISSION DE CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Créé en 1994, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a été mis sur pied afin d'établir un lien entre les services d'immigration et de citoyenneté. De concert avec ses différents partenaires, CIC a pour mission de contribuer à bâtir un Canada plus fort en élaborant et en mettant en place des politiques, des programmes et des services en matière d'immigration, de protection internationale, d'intégration et de citoyenneté. Le Ministère vise à renforcer le Canada par la réalisation d'un vaste éventail d'activités coordonnées afin d'aider les nouveaux arrivants à s'établir au Canada et à maximiser leur apport à la société, et ce, tout en facilitant l'acquisition de la citoyenneté canadienne.

CIC tire son mandat de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977 ainsi que de *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur en 2002 à la suite d'une importante réforme législative. L'application et l'exécution de la LIPR se font en collaboration avec différents ministères et agences[2]. Au total, CIC possède 46 points de service au Canada et 90 autres dans 76 pays différents. L'immigration étant un domaine de compétence partagée, CIC travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires.

Le 30 octobre 2008, le Ministère s'est vu confié la responsabilité de l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Conformément à cette loi, CIC cherche à promouvoir la participation entière et équitable des individus et des communautés de toutes origines à la société canadienne, et à éliminer les obstacles à une telle participation.

ACTIVITÉS ET INITIATIVES DE CIC EN MATIÈRE DE SÉLECTION DES IMMIGRANTS

IMMIGRATION PERMANENTE

CIC maintient un programme d'immigration qui, tout en prenant en compte les besoins du marché du travail canadien, favorise la réunification des familles, respecte les engagements et la tradition humanitaires du Canada, protège la santé des Canadiens et garantit leur sécurité.

Le programme d'immigration du Canada repose sur des principes de non-discrimination, c'est-à-dire que les étrangers sont traités selon les mêmes critères, peu importe leur nationalité, leur origine ethnique, leur couleur, leur religion ou leur sexe. La LIPR répartit les résidents permanents entre trois grandes catégories, soit l'immigration économique, le regroupement familial et les personnes protégées. Par immigration économique, on entend notamment les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires et les aides familiaux résidants, alors que la catégorie de regroupement familial permet aux citoyens et résidents permanents de parrainer les membres de leur famille immédiate. La catégorie des personnes protégées concerne les demandeurs d'asile ainsi que le réétablissement de réfugiés sélectionnés à l'étranger. Dans certains cas, lorsque des motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public le justifient, le statut de résident permanent peut être octroyé à des individus et à des familles qui ne peuvent l'obtenir au titre d'aucune catégorie[3].

Le résident permanent n'est pas encore citoyen canadien. Il est cependant autorisé à vivre et à travailler au Canada pour un temps indéfini, pourvu qu'il satisfasse à l'obligation de résidence et qu'il ne perde pas son statut pour des motifs tels que de sécurité ou fausses déclarations.

APERÇU STATISTIQUE DES RÉSIDENTS PERMANENTS ADMIS EN 2008

En 2008, le Canada a accueilli 247 243 personnes à titre de résidents permanents. Le nombre de personnes admises à titre de travailleurs qualifiés (fédéral) a légèrement dépassé les prévisions, tout comme le nombre de candidats des provinces et des territoires[4]. Les efforts consentis afin de composer avec le nombre croissant de demandes d'aides familiaux résidants et de demandes pour des motifs d'ordre humanitaire ont également engendré un nombre d'admissions plus élevé que prévu.

Le tableau 1 présente une ventilation plus détaillée des immigrants admis au Canada en 2008 par catégorie.

Le Canada accueille des immigrants de plus de 200 pays. Comme l'indique le graphique 1 ci-dessous, près de 53 % des nouveaux immigrants admis en 2008 venaient de 10 pays sources.

TABLEAU 1. Résidents permanents admis en 2008, selon la catégorie d'immigrants

CATÉGORIE D'IMMIGRANTS	PERSONNES ADMISES
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE	
Travailleurs qualifiés (fédéral)	76 964
Travailleurs qualifiés (Québec)	26 772
Gens d'affaires immigrants	12 407
Candidats des provinces et des territoires	22 418
Aides familiaux résidants	10 511
Catégorie de l'expérience canadienne	–
TOTAL – Immigration économique (incluant les personnes à charge)	**149 072**
REGROUPEMENT FAMILIAL	
Époux, conjoints de fait, enfants et autres	48 970
Parents et grands-parents	16 597
TOTAL – Regroupement familial	**65 567**
PERSONNES PROTÉGÉES	
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 295
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 512
Personnes protégées au Canada	6 994
Personnes à charge à l'étranger	4 059
TOTAL – Personnes protégées	**21 860**
AUTRES	
Motifs d'ordre humanitaire et d'intérêt public	10 627
Titulaires de permis	115
TOTAL – Autres	**10 742**
Catégorie non précisée	2
TOTAL	**247 243**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Faits et chiffres 2008 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, no Ci1-8/2008F-PDF au catalogue, http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2008.pdf.

RÉSIDENTS TEMPORAIRES

En plus des résidents permanents, CIC effectue également la sélection de résidents temporaires, notamment des travailleurs étrangers, des étudiants ainsi que des visiteurs. Ces résidents temporaires contribuent au développement économique du Canada en comblant des pénuries de travailleurs sur le marché du travail, en intensifiant les échanges commerciaux et en consommant biens et services. En 2008, CIC a traité les dossiers et admis plus de 272 000 travailleurs temporaires et étudiants venus de l'étranger[5].

En outre, la LIPR autorise à délivrer un permis de séjour temporaire à des étrangers qui seraient interdits de territoire ou qui ne répondent pas aux exigences de la Loi. Ces permis sont délivrés s'il y a des motifs pressants pour admettre au Canada une personne qui ne pourrait l'être autrement (par exemple une victime de la traite des personnes). En 2008, 12 821 permis de séjour temporaires ont été délivrés[6].

PARTENARIATS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX/TERRITORIAUX

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux partenaires de CIC dans le domaine de compétence partagée qu'est l'immigration. Tous ont comme but d'adapter les programmes d'immigration aux besoins particuliers de chaque province et territoire sur les plans économique et social. CIC a donc le pouvoir de conclure des accords avec les provinces et les territoires pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'immigration[7]. On compte présentement huit accords-cadres en vigueur qui situent l'immigration comme étant un domaine fondamental de collaboration bilatérale, ainsi que 10 accords relatifs au Programme des candidats des provinces et des territoires.

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec est habilité à fixer ses propres objectifs annuels en matière d'immigration et est chargé de sélectionner ses immigrants. Le Canada conserve toutefois la responsabilité de fixer les critères de sélection pour les membres de la catégorie du regroupement familial et de déterminer le statut des demandeurs d'asile au Canada. Il est prévu dans tous ces accords qu'il revient au Canada de déterminer les catégories d'immigrants, de fixer les niveaux d'immigration et de définir les exigences d'admissibilité en vertu de la LIPR.

INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET CITOYENNETÉ CANADIENNE

L'immigration est au cœur de l'essor de l'économie, de la société et de la culture canadienne et la réussite de l'établissement et de l'intégration des nouveaux immigrants est un objectif fondamental pour CIC. Le Canada s'efforce de devenir un chef de file mondial dans l'optimisation des avantages qui en découlent. Le Canada est l'un des quelques pays dotés d'un programme de gestion de l'immigration qui vise à faire en sorte que les nouveaux arrivants deviennent des citoyens à part entière, de manière à renforcer le pays dans l'intérêt tant des nouveaux arrivants que des Canadiens.

PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT

L'établissement réfère à la période de transition à court terme par laquelle passent les nouveaux arrivants, alors que l'intégration est un processus continu d'adaptation mutuelle entre un individu et les collectivités d'accueil. Le programme d'établissement offert par CIC aide les nouveaux immigrants et les réfugiés à surmonter les difficultés particulières auxquelles ils peuvent se heurter (p. ex., mauvaise maîtrise des langues officielles), afin de favoriser leur participation à la vie sociale, culturelle, civique et économique du Canada. Chaque année, les nouveaux arrivants admissibles bénéficient de programmes et de services offerts, par exemple, par des organismes communautaires financés grâce à des ententes de contribution officielles avec le Ministère[8]. Parmi les programmes et les services d'établissement financés par CIC, on compte des cours de langue et de perfectionnement des compétences, des services d'information et d'orientation, de même que des initiatives visant à encourager l'engagement social, les liens avec la communauté et la participation au marché du travail. Dans le cadre de son Plan d'action économique, le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir CIC dans l'élaboration d'un Cadre pancanadien de reconnaissance des titres de compétences étrangers, en partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les provinces et les territoires[9].

En vertu d'accords fédéraux-provinciaux, la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec assument eux-mêmes la conception, l'administration et l'exécution des programmes et des services d'établissement à l'intention des nouveaux arrivants qui s'établissent dans leur territoire.

PRATIQUES PROMETTEUSES EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT

Parmi les pratiques prometteuses en matière d'établissement des nouveaux arrivants, on compte le Programme des travailleurs de l'établissement dans les écoles. Regroupant des conseils scolaires, des fournisseurs de services et CIC, ce programme facilite l'accès aux services en offrant, directement dans les écoles, de l'information sur l'établissement ainsi que des services de consultation et d'aiguillage aux enfants, aux jeunes et aux familles des nouveaux arrivants. Ce programme a inspiré la création des Partenariats de l'établissement par l'intermédiaire des bibliothèques (PÉB)[10]. Collaboration

tripartite entre CIC, le secteur de l'établissement et le réseau des bibliothèques publiques, les PÉB offrent aux nouveaux arrivants des services d'information et d'aiguillage en matière d'établissement au sein même de leur collectivité d'accueil. Aujourd'hui, plusieurs collectivités à travers le Canada se sont inspirées de ce modèle.

Parmi les autres initiatives en matière d'établissement financées par CIC, on compte l'initiative des Cours de langue de niveau avancé (CLNA). Principalement axée sur la communication en milieu de travail, cette initiative offre également une gamme d'activités et de services (tels que des services de mentorat) visant à aider les nouveaux arrivants à se préparer aux réalités du marché du travail canadien. Les CLNA aident ainsi les nouveaux arrivants à trouver plus rapidement des emplois correspondant à leurs compétences, et à les garder.

Enfin, le programme *Community Airport Newcomers Network*[11] financé par CIC est une initiative particulièrement novatrice qui offre aux immigrants et réfugiés tout un éventail de services d'établissement dès leur arrivée à l'aéroport international de Vancouver. Parmi ces services, on compte des services d'accueil, d'orientation, d'information et d'aiguillage personnalisés offerts dans plus de vingt langues différentes.

PROGRAMME DE RÉÉTABLISSEMENT

CIC offre un soutien financier et des services essentiels immédiats aux réfugiés parrainés par le gouvernement pour faciliter leur réétablissement au Canada et leur intégration à la société canadienne. Grâce au Programme d'aide au réétablissement, le gouvernement garantit la prestation de services essentiels (p. ex., services d'accueil au point d'entrée, hébergement, aide pour trouver un logement permanent et conseils financiers) par l'intermédiaire d'ententes de contribution conclues avec des fournisseurs de services. Ce programme prévoit également un soutien du revenu; ce soutien est, dans la plupart des cas, versé pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois après l'arrivée, mais peut être consenti jusqu'à 24 mois dans le cas des réfugiés éprouvant des besoins particuliers, comme les victimes de traumatismes ou de torture.

CITOYENNETÉ CANADIENNE

L'acquisition de la citoyenneté marque une étape importante dans le processus d'intégration au Canada, procurant aux nouveaux arrivants les outils nécessaires pour participer pleinement à la société canadienne et susciter en eux un sentiment d'appartenance envers le Canada. Compte tenu de l'évolution des divers enjeux

GRAPHIQUE 1. Répartition des résidents permanents admis au Canada en 2008 selon les principaux pays sources

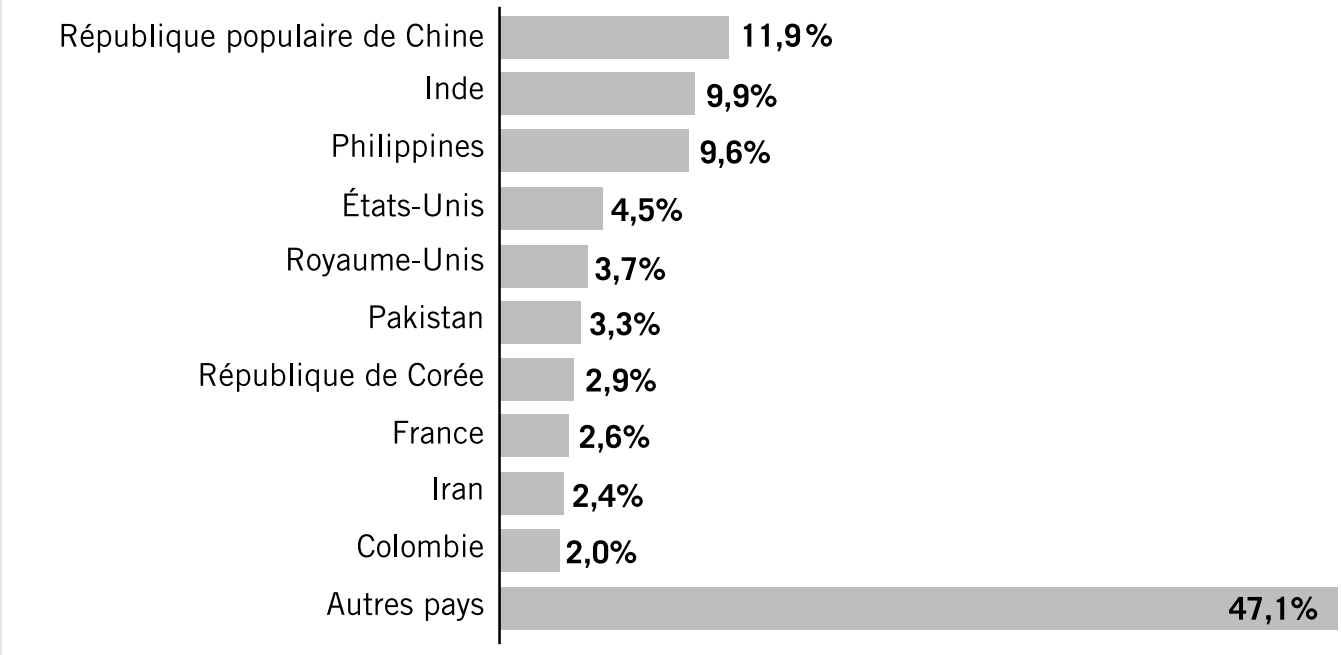

Source : Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Faits et chiffres 2008 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, no Ci1-8/2008F-PDF au catalogue, http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2008.pdf.

entourant la notion de citoyenneté, des modifications à la *Loi sur la citoyenneté*[12] destinées à sauvegarder la valeur de la citoyenneté canadienne ont été introduites en avril 2008. Ces modifications réintègrent dans la citoyenneté de nombreuses personnes l'ayant perdue en vertu de dispositions législatives antérieures et reconnaissent la qualité de citoyen canadien à d'autres personnes pour la première fois. Ces modifications restreignent également la transmission de la citoyenneté par filiation à la première génération d'enfants nés à l'étranger.

En 2008, la citoyenneté canadienne a été attribuée à près de 176 000 personnes et CIC a délivré à plus de 41 500 Canadiens des documents attestant leur citoyenneté. En plus d'appliquer la *Loi sur la citoyenneté*, CIC est responsable de la promotion des droits et des responsabilités rattachés au statut de citoyen canadien. En 2008, plus de 2 700 cérémonies ont eu lieu à travers le Canada, au cours desquelles les nouveaux citoyens ont prêté le serment de citoyenneté et célébré l'acquisition de leur nouveau statut.

RÉALITÉ MULTICULTURELLE AU CANADA

Les activités de CIC en matière de citoyenneté ont été renforcées par le transfert au Ministère, en octobre 2008, du portefeuille du Multiculturalisme.

Au Canada, jusqu'aux années 1960, l'immigration provenait essentiellement des bassins traditionnels de l'Europe occidentale. Par la suite, elle s'est considérablement diversifiée. Depuis, une part importante des immigrants proviennent d'Asie, des Caraïbes, d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

On retrouve une forte concentration de personnes appartenant à diverses minorités ethnoculturelles dans les grandes régions métropolitaines du Canada. Les villes de Toronto, de Vancouver et de Montréal affichent les plus hauts taux de personnes issues de l'immigration. De 13 % actuellement, on prévoit que la part de groupes de minorités visibles dans la population canadienne atteindra 20 % en 2016[13].

La région montréalaise est un exemple éloquent. Montréal héberge plus de 140 communautés ethnoculturelles distinctes. Selon les données du Recensement de 2006, plus de 19 % de la population québécoise est d'origine autre que française, britannique, canadienne ou autochtone. Cette proportion passe à 43 %[14] pour la région métropolitaine de Montréal, ce qui représente presque la moitié de la population montréalaise.

Cette diversification croissante est une caractéristique importante de l'évolution démographique canadienne. Cette réalité exige des efforts continus pour adapter les politiques, les programmes et les services gouvernementaux de façon à répondre aux besoins changeants de la population et ainsi favoriser la prise en compte de la diversité dans toutes les sphères de la société. Par la politique du multiculturalisme, le Canada reconnaît l'apport de tous les Canadiens et Canadiennes en les encourageant à s'intégrer à leur société et à participer activement à la vie sociale, culturelle, économique et politique.

LE PROGRAMME DU MULTICULTURALISME

Par le biais du Programme du multiculturalisme, le gouvernement du Canada entend rejoindre l'ensemble de la population canadienne en favorisant le rapprochement interculturel, l'harmonie entre les communautés ethnoculturelles et en s'attaquant à la marginalisation, au racisme et à la discrimination. Le Programme appuie financièrement des projets issus de la collectivité pouvant produire des résultats concrets et durables.

Le Programme du multiculturalisme prête une attention particulière aux projets qui mettent l'accent sur :

- l'intégration économique des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles ;
- la participation civique et l'engagement communautaire des jeunes à risque provenant des communautés ethnoculturelles ;
- la promotion de la compréhension interculturelle et les valeurs canadiennes (la démocratie, la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit)[15].

CONCLUSION

L'immigration et la diversification de la population sur le plan ethnoculturel constituent l'un des traits caractéristiques du développement du Canada et de son avenir. De nombreux éléments qui définissent le Canada tel qu'il est aujourd'hui ont été créés ou façonnés par les nouveaux arrivants et les diverses communautés ethnoculturelles, et continueront, au cours des prochaines décennies, de contribuer dans une large mesure à la prospérité du Canada. CIC se fait un devoir de capitaliser sur cette force en prenant les dispositions nécessaires pour attirer et retenir les immigrants, et en les aidant à réussir leur intégration dès leur arrivée au Canada. D'ailleurs, par sa politique du multiculturalisme, le gouvernement canadien entend tout mettre en œuvre pour assurer la pleine et entière participation des citoyens de toutes origines, et ce, en combattant toutes les formes de discrimination et les barrières systémiques qui freinent l'atteinte de l'égalité de fait.

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été prises pour moderniser le système d'immigration, soit en améliorant la capacité du Ministère à aider les nouveaux arrivants à s'établir au Canada, soit en appuyant les collectivités qui accueillent ces nouveaux arrivants.

En outre, CIC a poursuivi sa contribution à l'effort humanitaire mondial en procédant au réétablissement des personnes qui ont le plus besoin de protection. Ces efforts s'inscrivent dans un engagement constant du Ministère à répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels du Canada, à maintenir sa tradition humanitaire et à mettre l'immigration au profit du Canada, aujourd'hui et dans les années à venir.

RÉFÉRENCES

[1] Statistique Canada. 2008. *Regard sur la démographie canadienne*, nº 91-003-XWF au catalogue, http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/91-003-x2007001-fra.pdf.

[2] Dont notamment l'Agence des services frontaliers du Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, Justice Canada et Santé Canada.

[3] Pour de plus amples renseignements sur les catégories d'immigration, veuillez consulter le site Web de CIC au http://www.cic.gc.ca.

[4] Par l'entremise du Programme des candidats des provinces et des territoires, les provinces et les territoires ont le pouvoir de désigner des candidats à la résidence permanente afin de combler des besoins particuliers en matière de main-d'œuvre et de développement économique.

[5] Source : Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Faits et chiffres 2008 – Aperçu de l'immigration : Résidents permanents et temporaires*, no Ci1-8/2008F-PDF au catalogue, http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/faits2008.pdf.

[6] Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2009*, no Ci1-2009 au catalogue, http://www.cic.gc.ca/Francais/ressources/publications/rapport-annuel2009/index.asp.

[7] Pour de plus amples renseignements au sujet des accords présentement en vigueur, on pourra consulter : www.cic.gc.ca/francais/ministere/lois-politiques/ententes/index.asp.

[8] En vue de l'enrichissement et du maintien de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, le Ministère collabore avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et communautaires afin d'encourager les immigrants francophones à s'établir et à s'intégrer dans les communautés francophones en situation minoritaire.

[9] Pour de plus amples renseignements sur le sujet, consulter le site Web du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers à l'adresse suivante : www.competences.gc.ca.

[10] Pour plus amples renseignements sur les Partenariats de l'établissement par l'intermédiaire des bibliothèques, consulter l'adresse suivante : www.lsp-peb.ca/

[11] Pour plus amples renseignements sur ce programme, consulter : http://www.successbc.ca/eng/component/option,com_mtree/task,listcats/cat_id,112/Itemid,26/

[12] Pour de plus amples renseignements portant sur ces modifications, voir : www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2008/2008-04-16.asp.

[13] Canada 2017, Forum stratégique : *La composition ethnoculturelle du Canada en 2017 : Une exploration des nouveaux enjeux…*(2005).

[14] Statistique Canada, Recensement de 2006. www.statcan.gc.ca

[15] Pour de plus amples renseignements portant sur le Programme du multiculturalisme, voir : http://www.cic.gc.ca/francais/multiculturalisme/financement/index.asp.